

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin généalogique vaudois
<b>Herausgeber:</b>	Cercle vaudois de généalogie
<b>Band:</b>	10 (1997)
<b>Artikel:</b>	Les billets de baptême et de mariage et le problème de La Tour-de-Peilz en 1728 : à propos des lacunes dans les registres paroissiaux
<b>Autor:</b>	Favez, Pierre-Yves
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1085299">https://doi.org/10.5169/seals-1085299</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le saviez-vous ?

**Les billets de baptême et de mariage  
et le problème de La Tour-de-Peilz en 1728**  
(à propos des lacunes dans les registres paroissiaux)

par Pierre-Yves Favez

A l'époque bernoise, la pratique était de consigner les informations relatives à chaque baptême et à chaque mariage sur un billet remis au pasteur de la paroisse ou rédigés par lui. Celui-ci les reportait ensuite sur le registre adhoc. Le chercheur rencontre parfois l'un ou l'autre billet non recopié et tout simplement inséré entre deux pages : il s'agit le plus souvent d'un acte enregistré à l'extérieur de la paroisse et classé ainsi à l'endroit où il aurait dû figurer.

Mais le risque encouru par ces billets, comme toute feuille volante, est de se perdre ou de s'égarter. La perte d'un billet peut ainsi expliquer l'absence d'un enregistrement. Il faut toutefois se garder de généraliser, car un baptême ou un mariage manquant là où l'on s'attendrait à le trouver peut tout aussi bien se trouver avoir été inscrit dans une autre paroisse à la suite de circonstances particulières liées au cas - par exemple une naissance lors d'un déplacement. Il peut encore arriver que le billet n'ait pas été livré à temps au pasteur et que ce dernier, en attendant une remise ultérieure hypothétique, ait porté une inscription incomplète où peuvent manquer le nom de l'enfant ou celui de ses parents! Les exemples d'enregistrements lacunaires ne sont pas rares.

Dans certains cas, les billets sont remis à retardement, ce qui peut contraindre le pasteur à des réajustements - ainsi Benjamin Rosset dût-il inscrire à Commugny en 1710 : *Icy sont rapportés quelques enfants des années précédentes dont je n'avois pas eu les billets et dont les noms sont mis en marge dans le lieu où ils devoient être inscrits* (ACV, Eb 30/5, p. 96). Une bonne manière de rattraper les omissions!

Il arrivait également que le pasteur se montre négligent. Le cas extrême se rencontre à La Tour-de-Peilz, entraînant à l'occasion des difficultés pour celui ou celle qui était victime d'une absence d'inscription, comme en témoigne le cas d'une jeune fille, Jeanne-Françoise Ormond à Aigle, qui ne put présenter son extrait baptistaire au moment de sa confirmation. Le pasteur Barthélémi Barnaud de La Tour-de-Peilz dut écrire à l'intention de son collègue d'Aigle le billet suivant (ACV, P Edmond de La Harpe, E 177/2) :

*Jeanne Du Cartier, femme de Jaques Aimé Ormond, étant venue me demander l'extrait baptistère de Jeanne Françoise Ormond sa fille, il se trouve qu'elle n'a pas été enregistrée, feu Mons. Alméras mon prédécesseur ayant laissé dans les registres de baptême et de mariage un vuide parfait de neuf années, savoir dès 1719 jusqu'en automne 1728, c'est-à-dire jusqu'à mon entrée dans cette Eglise. Tout ce que je trouvai alors dans la Cure, en fait de baptêmes et de mariages, ce fut quantité de billets la plupart très imparfaits et que j'ai reconnus et inscrits comme j'ai pu, chacun suivant leur datte. Mais*

*avec tout cela il ne se trouve aucune trace de la ditte Jeanne Françoise Ormond. Suivant les indices que la mère m'a donnés, elle doit avoir été bâtie environ le mois de décembre 1722, auquel tems fut bâtie une fille encore vivante, sa contemporaine, et que j'ai admise cette année à la Communion. Partant je prie Monsieur le Doyen D'Apples de vouloir bien ne pas insister sur une chose à quoi la susditte Jeanne Du Cartier ne peut pas satisfaire, sans qu'il y ait de sa faute, ainsi que j'en suis persuadé.*

*Depuis que j'ai écrit ce qu'on vient de lire, la femme du S. Etienne Plantin est venue me témoigner que la susditte Jeanne Françoise Ormond avait huit jours de plus que sa fille Françoise Judith, laquelle a été bâtie le 22 déc. 1722 et que j'ai reçue à ces Communions de Pentecôte. Fait à La Tour le 20 mai 1738.*

*(signé) Barnaud, ministre.*

Cette attestation porte au pied, d'une autre main :

*J'atteste que Jeanne Françoise Clavel ma femme a présenté au St Baptême la susditte Jeanne Françoise Ormond avec feu Monsieur le lieutenant Jean Nicolas De Mellet en décembre 1722, pour foy de quoy ay signé à la dite Tour le 20 may 1738.*

*(signé) L. D. Curchod, secrétaire de dite Tour.*

De fait, le registre des baptêmes de La Tour-de-Peilz s'interrompt le 5 mars 1719 et celui des mariages le 2 octobre 1719 (ACV, Eb 129/2, p. 117 et 462). Le pasteur Almérás n'y a plus rien écrit depuis ces deux dates... Comment expliquer une telle négligence dans la tenue de ce registre? L'âge et l'état de santé n'expliquent pas tout; jusqu'alors il paraît l'avoir bien tenu.

D'après Henri Vuilleumier, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, t. 2, Lausanne 1928, p. 415, le soin de surveiller la tenue des registres incombaît aux classes depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Malheureusement, le registre de la classe de Lausanne de 1676 à 1727 (ACV, Bdb 52) est muet sur cet objet précis. Pourtant, les difficultés du pasteur Almérás transparaissent. En novembre 1724, le major Hugonin demande au nom du Conseil de La Tour que son pasteur soit déchargé du sermon qu'il devait faire à Vevey le samedi et de le déplacer sur semaine à La Tour (p. 251). Mais surtout son comportement a donné lieu à des plaintes (p. 258-259, 265, 271, 274, 282) : en juin 1725, il est fait mention d'une visite de l'Eglise de La Tour à l'occasion d'un mémoire du Conseil de cette ville et de diverses plaintes du major Hugonin. Le mémoire relève que le pasteur est inintelligible, qu'il ne se soucie guère du catéchisme pour les jeunes, qu'il ne visite pas assidûment les malades, qu'il ne fait pas lui-même la prière la veille et le jour de la première communion, qu'il ne fréquente pas assez les prières publiques, qu'il ne visite pas les écoles aussi régulièrement que ses prédécesseurs... - ce qu'il nie en partie. L'affaire passe devant le bailli de Lausanne; en juin 1726, *il a été reconnu que le dit ministre est inintelligible par la rapidité de sa prononciation et trouvé hors d'état d'instruire et d'éduquer son Eglise, et qu'ayant été averti plusieurs fois, on ne pouvoit pas se dispenser d'en écrire à LL. EE. pour qu'il leur plaise d'y remédier selon leur sagesse, le recommandant*

*humblement à leur charité, veu sa pauvreté et son état de refuge, en sorte qu'à tout événement il puisse avoir les moyens de subsister.* Malgré les plaintes, le pasteur Almérás demeura en fonction jusqu'à sa mort. Il est curieux que la visite de 1725 n'ait pas également porté sur les registres, mais le rapport est des plus sommaires et paraît se limiter aux dissensions entre le ministre et ses paroissiens.

Quant aux actes du colloque de Vevey, le premier registre ne débute malheureusement qu'en 1728... (ACV, Bdb 101). Il nous apprend p. 2 que le 4 mai la pasteur est malade depuis quelque temps. Le 2 juin, la classe est saisie d'une demande de secours et le 2 juillet il continue d'être hors d'état de remplir ses fonctions (ACV, Bdb 53, p. 4 et 16). Il meurt peu après et le pasteur Barnaud lui succède. A l'occasion de son installation, le major Hugonin reprend ses récriminations contre Almérás dans sa présentation, ce qui suscite des réactions au colloque (ACV, Bdb 101, p. 10-11, 22-24). Mais en prenant ses fonctions, le pasteur Barnaud éprouva au surplus une désagréable surprise qu'il soumit au colloque le 7 décembre 1728 (ibid., p. 12-13) : *M. Barnaud a encore exposé qu'il n'a trouvé aucun baptême ni aucun mariage enregistré dans le livre de son Eglise dès l'an 1719, qu'il n'a trouvé non plus aucun registre mortuaire, demandant comment il doit s'y prendre pour remplir à cet égard les vides des registres; sur quoi on a délibéré que l'on s'en rapporteroit à sa prudence et qu'il auroit soin d'écrire dans le livre les précautions qu'il prendra et d'établir un registre mortuaire. On aura soin aussi d'avertir dans la première classe chaque membre d'être exact sur ces articles et chaque juré de visiter exactement les divers registres.* Il faudra pourtant attendre la session de la classe du 6 septembre 1730 pour rencontrer la mention : *On avertira demain l'assemblée que chacun soit exact pour les registres des baptêmes et mortuaires et que les visitateurs aient soin de les examiner* (ACV, Bdb 53, p. 44).

C'est ainsi que le registre des baptêmes de La Tour porte à la page 118 la mutation pastorale: *Monsieur Théophile Almérás étant mort le 2e de septembre 1728, Barthélemy Barnaud, pasteur de Rossinière, a été élu par la vénérable classe pour lui succéder, le 15e du même mois, confirmé par LL. EE. le 20e et présenté à l'Eglise de La Tour le 31 du mois d'octobre suivant par Monsieur de Joffrey, lieutenant baillival, et Monsieur Dufresne, pasteur de l'Eglise de Vevai.*

Après un espace, le pasteur Barnaud inscrivit l'avertissement demandé par le colloque en précisant soigneusement la démarche suivie pour la reconstitution avec ses lacunes inévitables (ACV, Eb 129/2, p. 118-119) :

*Le ministre Barnaud ayant trouvé ce registre de baptêmes interrompu ici, c'est-à-dire dès l'an 1719 jusques en 1728, a communiqué ce fait au vénérable colloque, dans une assemblée tenue en décembre de la susditte année 1728. Sur cela, le colloque lui a ordonné de faire ce qu'il pourroit pour réparer ce vuide, de la meilleure manière possible.*

*Le dit ministre Barnaud, en conséquence de cet ordre, a recueilli et arrangé un grand nombre de petits morceaux de papiers où étoient marqués les noms de divers enfans et qui se sont trouvés parmi les papiers de la cure. Ces petits billets, encore qu'ils fussent écrits pour la plupart de la main de Monsr. Almérás, se sont trouvés très défectueux à divers*

égards. C'est pourquoi le ministre Barnaud, assisté des sieurs Gamaliel Courlet, syndic de cette ville et assesseur du vénérable consistoire, et Jean François Goncet, aussi conseiller, (en l'absence des dits sieurs conseillers, on a été assisté des sieurs Jean Ormond et Aimé Henri, aussi conseillers), a consulté les parens qu'il a pu trouver, et par leur témoignage a suppléé le mieux qu'il a pu au défaut de ces papiers volants.

*On a omis les enfans qui se sont trouvés morts.*

*On n'oseroit pas assurer qu'aucun de ces petits billets sur lesquels Monsr. Alméras avoit accoutumé d'écrire les enfans qu'il baptisoit ne se soit égaré avant que le ministre Barnaud soit entré dans cette Eglise. Il se pourroit donc que malgré les recherches qu'on a faites il y eut encore ici des omissions.*

*Quelques-uns de ces billets ne faisant mention que d'un enfant baptisé, sans indiquer les parens, il n'a pas toujours été possible de les déterminer. On les a donc omis comme ne pouvant servir à rien.*

*Quelques familles ayant quitté cette ville avant le commencement de l'année 1729, on n'a pas pu toujours recourir aux parens pour justifier ou suppléer au contenu des billets. Dans ce cas, on s'est contenté de les copier tels qu'ils étoient.*

La prudence de cette notice se justifiait pleinement, comme l'illustre le cas de Jeanne-Françoise Ormond ! De fait, plusieurs notices recopiées portent en marge ou au pied divers commentaires témoignant du soin scrupuleux avec lequel le travail a été accompli et des difficultés rencontrées. En voici quelques-uns :

- *Le père est venu le 11 octobre 1733 et a confirmé le contenu ci-contre dont il a pris un extrait (p. 120).*
- *On n'a pas pu consulter les parens (p. 129).*
- *Au défaut des parens, on a consulté la marraine (p. 130).*
- *On n'a pas pu consulter les parens. Le billet qu'on a ici copié ne marque ni le jour, ni le mois, ni l'année. On peut juger pourtant que le dit enfant a été baptisé en 1722 parce que le même papier faisoit mention d'enfants baptisés cette même année (p. 130).*
- *Le père a négligé de venir reconnoître le billet, copié ici, quoique il ait été averti plusieurs fois (p. 132).*

La reconstitution occupe les pages 120 à 148, le dernier baptême recensé datant du 24 octobre 1728. Le premier baptême béni par Barthélemy Barnaud l'a été le 5 décembre suivant

(p. 149). En tête-bêche du même registre se trouvent inscrits les mariages. Un *Avertissement* précède la reconstitution (ACV, Eb 129/2, p. 462-463) :

*Avertissement*

*Le ministre Barnaud, auparavant pasteur de Rossinière, ayant succédé à Monsieur Alméras, décédé le 2e septembre 1728, a trouvé ici un vuide dès l'an 1719 jusqu'au tems de son entrée dans cette Eglise. Tout ce qu'il a trouvé sur les mariages qui doivent avoir été bénis dans ce lieu depuis ce tems-là, ce sont quelques billets d'annonces, la plupart signés et dattés selon l'ordre, et d'autres sans seing et sans datte. Le ministre Barnaud les ayant rangés selon l'ordre des années des signatures, en a fait l'extrait qui suit.*

La reconstitution couvre les pages 463 à 484, la dernière présentant quatre mariages qu'il n'a pu dater. L'un porte une mention marginale *Ce mariage-ci a dû être annoncé et non bénit, la mort de l'épouse étant survenue.* Les inscriptions sont rarement annotées. Le premier mariage bénit par le pasteur Barnaud remonte au 27 décembre 1728 (p. 485).

Quant au registre des décès, qui aurait dû être ouvert au début de 1728, Théophile Alméras ne l'a jamais tenu. Ce fut donc au pasteur Barnaud de l'entamer. La première page contient les instructions pour la tenue d'un tel registre, la seconde la copie d'un mandat baillival à ce sujet et la troisième l'entrée en fonction du nouveau ministre (ACV, Eb 129/5)) :

*Registre mortuaire pour l'Eglise de La Tour commencé vers la fin de l'an 1728.*

*Ordre de LL. EE. à tous les ministres de tenir un registre exact non seulement des enfans qu'on baptise mais aussi des personnes qui meurent, avec ordre aux visitateurs, dans leurs visites, d'examiner les registres mortuaires aussi bien que les baptistères et d'en faire, par leur bonne foi, rapport en la classe des visites afin que les négligens soient déférés à LL. EE. Du 2 décembre 1727.*

*Rafraîchissement de l'ordre donné à tous les ministres d'envoyer annuellement à Berne, à la Chambre des bourgeois, une liste des enfans des bourgeois de Berne qu'ils auront baptisés pendant l'année. Du 11 décembre 1727.*

*Monsieur le pasteur de La Tour aura soin que les ordres ci-dessus soient mis en exécution et que le premier soit enregistré à la tête du registre des baptêmes. Fait à Vevai ce 6e février 1728. (On sait ce qu'il en est advenu !)*

*Copie d'un mandat baillival :*

*Nous David Tschiffely, baillif de Vevai et capitaine de Chillion, sachoir faisons qu'ensuite de l'arrêt de LL. EE. nos souverains seigneurs du 22 décembre passé, qui ordonne que les pasteurs de chaque église seront chargés de tenir un registre de tous ceux qui meurent dans leurs paroisses, nous défendons très expressément à toutes personnes, de quelque condition qu'il puisse être, d'ensevelir ou faire ensevelir aucun mort sans en avoir averti le pasteur*

*du lieu ou quelqu'autre personne chargée par serment de tenir les dits registres, et cela sous peine d'être châtiés comme désobéissant à LL. EE. nos souverains seigneurs; ordonnant de plus à toutes personnes en charge de nous déferer, soit aux pasteurs de la paroisse, ceux qui contreviendront à l'ordre ci-dessus. Ce qui devra être publié dimanche prochain aux lieux ordinaires, à l'issue de la prédication, pour la conduite d'un chacun, et ensuite remis au pasteur du lieu. Donné sous notre sceau et la signature de notre secrétaire ce 28 juin 1728.*

*Barthélémi Barnaud, ci-devant pasteur de Rossinière, ayant été élu pasteur de La Tour-de-Peil par la vénérable classe le 15 septembre 1728 et confirmé par LL. EE. le 20 du même mois, a été présenté à la dite Eglise le 31 du mois d'octobre suivant par Monsieur le lieutenant baillival de la part de LL. EE. et par Monsieur Dufresne, ministre à Vevai, de la part de la vénérable classe.*

*Le dit ministre n'ayant point trouvé de registre mortuaire dans la cure de La Tour, a commencé celui-ci le 29 décembre 1728. La première inscription remonte toutefois au 3 novembre 1728...*

Précisons encore que le colloque de Vevey porte la mention, à la date du 7 décembre, que *sur le prix du livre pour registre mortuaire ces Messieurs du Conseil de La Tour ont refusé de le payer* (ACV, Bdb 101, p. 22) !

D'autres facteurs que la perte de billets ou la négligence de ministres peuvent également expliquer les lacunes existant dans les registres paroissiaux. A titre d'exemple, on peut citer l'épidémie de peste qui régnait à Bex durant l'hiver 1582-1583 : le pasteur du lieu inscrivit, avant de laisser un blanc, que *les enfans qui ont été baptizés durant la peste, assavoir depuis décembre jusqu'en mars, ont été oubliés* (ACV, Eb 15/1, p. 44) ! Un peu plus tard, une nouvelle lacune apparaît entre le 12 janvier et le 23 février 1584, que le ministre explique ainsi : *Estant absent, aucuns ont été baptizés, les noms desquels ne sont en escript pour ce qu'ils ne m'ont point été laissés* (p. 52). On peut par ailleurs relever que ses enregistrements ont une qualité laissant parfois à désirer : tantôt c'est le prénom de l'enfant qui manque, tantôt celui du père, tantôt celui du parrain ou de la marraine, tantôt même celui du jour du baptême !

Toutefois, malgré leurs faiblesses occasionnelles, les registres paroissiaux demeurent une mine d'informations inestimable où le généalogiste ne se lassera jamais de puiser.